

le domaine des produits des technologies de l'information et des services de télécommunication; nous espérons qu'ils prendront de l'ampleur. Nous croyons qu'il serait avantageux pour tous les pays membres de l'OMC de conclure, avant la fin de la présente année, une entente sur les services financiers au regard de laquelle s'appliquerait pleinement le principe de la NPF et qui comporterait, de la part d'un plus grand nombre de pays, des engagements nettement plus fermes en matière d'accès aux marchés et de traitement national. Nous négocierons de manière constructive pour parvenir à ce résultat, et nous engageons nos partenaires à se joindre à nous dans cet effort. De même, nous espérons voir aboutir en 1998 les négociations de l'OCDE sur l'accord multilatéral relatif aux investissements.

31. Nous réaffirmons la primauté d'un système commercial ouvert et multilatéral reposant sur l'OMC. Le cinquantième anniversaire du GATT l'an prochain sera l'occasion de réfléchir à ce que nous avons accompli, et de penser à l'avenir. Nous appuyons le programme de travail et l'échéancier de libéralisation du commerce prévus dans les accords de l'Uruguay Round, et que les ministres du Commerce ont développés à Singapour. Nous voulons recueillir l'appui le plus large possible pour ce processus. Nous avons accepté d'étudier d'autres initiatives d'ouverture des marchés en tenant compte de l'évolution de l'économie mondiale, de l'adhésion accrue au système multilatéral et des obstacles traditionnels majeurs au commerce qui n'ont pas encore été abolis. Tout en rejetant le recours aux normes du travail à des fins protectionnistes, nous renouvelons notre engagement à respecter les normes essentielles du travail reconnues à l'échelle mondiale.

32. Nous jugeons très prioritaire l'adhésion de nouveaux membres à l'OMC, à condition qu'ils s'engagent à respecter les règles de l'OMC et à accorder un accès aux marchés qui ait un véritable effet commercial. Conformément aux ententes de Singapour, nous appuyons aussi l'intégration accrue des pays les moins développés au système commercial, grâce à un plan d'action comportant notamment l'instauration, sur une base autonome, de conditions d'accès aux marchés qui soient favorables et prévisibles pour leurs produits et facilitent l'expansion et la diversification de leurs exportations. Nous espérons que la conférence OMC-CNUCED-CCI accroîtra la capacité de ces pays à profiter de l'expansion du commerce et de l'investissement. Chacun de nous continuera d'améliorer, par divers moyens, l'accès à son marché pour les pays les moins développés.

33. L'expansion du commerce électronique pourrait être très avantageuse pour nos citoyens et nos entreprises. Pour cela, elle devra s'inscrire dans un environnement stable et prévisible. Nous avons demandé à nos fonctionnaires de travailler en collaboration avec l'OCDE, l'OMC, les autres organisations internationales pertinentes et le secteur privé pour recenser les possibilités de facilitation du commerce électronique mondial ainsi que les problèmes que cela présente, afin d'assurer la sécurité nationale, la protection des consommateurs, l'efficacité de l'administration fiscale et la lutte contre les activités criminelles, dont le blanchiment d'argent.

34. À Lyon, nous avons amorcé un effort de normalisation et de simplification des procédures douanières. Nous demandons à nos experts en douanes d'achever leur travail au cours de la prochaine année et de nous présenter, avant notre prochaine rencontre, un rapport sur leurs efforts de normalisation non seulement des données nécessaires aux services douaniers et autres pour